

Avec la fin du mandat de la Commission Juncker (lequel a déclaré « Je suis heureux de partir ! ») et le renouvellement du Parlement au printemps dernier de nouvelles « têtes » apparaissent aux postes clés des institutions européennes :

- à la Commission européenne : Ursula von der Leyen (Allemagne - présidente)
- au Parlement européen : David Sassoli (Italie - président)
- au Conseil européen : Charles Michel (Belgique - président)
- à la Banque centrale européenne : Christine Lagarde (France - directrice)
- le Haut représentant de la politique étrangère : Josep Borrell (Espagne)
- et les Vice-présidents exécutifs de la Commission : Frans Timmermans (Belgique - Green Deal), Margrethe Vestager (Pays-bas - numérique), Vladis Dombrovskis (Lettonie - économie)

De nouveaux Commissaires européens en charge de :

- l'environnement (plus les océans et la pêche) : Virginijus Sinkevicius (Lituanie)
- l'énergie : Kadri Simson (Estonie)
- la politique de cohésion (Fonds structurels) : Elisa Ferreira (Portugal)
- l'agriculture : Janusz Wojciechowski (Pologne)
- des transports : Adina Valean (Roumanie)
- l'innovation (Horizon Europe) et la jeunesse (Erasmus +) : Mariya Gabriel (Bulgarie)
- des relations interinstitutionnelles et de la prospective : Maroš Šefčovič (en charge d'une mission de prospective pour anticiper les développements futurs de la science, de la technologie, de l'économie et de l'environnement)
- du voisinage et élargissement : Olivér Várhelyi (Hongrie)
- la démocratie (conférence sur le futur de l'Europe) et la démographie : Dubravka Šuica (Croatie)
- la promotion du mode de vie européen (culture, éducation, sport, migrants et sécurité) : Margaritis Schinas (Grèce)

Le Commissaire désigné par la France, Thierry Breton, a la charge du marché intérieur auquel ont été ajoutées les responsabilités de l'économie numérique, de la cybersécurité et le nouveau Fonds européen de défense et de sécurité. Il sera placé sous la tutelle de Margrethe Vestager, vice-présidente au numérique.

Retrouver les interventions de chaque Commissaire européen lors des auditions devant le Parlement européen (et les engagements pris) ainsi que les lettres de mission dans le très intéressant document (en anglais) « *Commitments made at the hearings of the Commissioners designate Von der Leyen Commission, 2019 – 2024* » disponible à l'adresse :

[http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/BRIE/2019/629837/IPOL_BRI\(2019\)629837_EN.pdf](http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/BRIE/2019/629837/IPOL_BRI(2019)629837_EN.pdf)

■ Concernant le Commissaire européen en charge de l'Environnement, Virginijus Sinkevicius

Virginijus Sinkevicius est membre de l'Union agraire et des verts, un parti conservateur, qui vient d'annoncer qu'il ne rejoindrait finalement pas le Parti vert européen à Strasbourg, en raison de désaccords sur la question des droits des personnes LGBT. Diplômé en économie et en sciences sociales, puis en études européennes, en 2013, Virginijus Sinkevicius travaille d'abord pour le site d'actualité Lithuania Tribune et pour le Centre d'analyse de la politique européenne à Washington.



Il effectue un passage dans le secteur privé comme directeur de projets, notamment pour les aéroports lituaniens, puis pour Invest Lithuania, une agence du ministère de l'Économie lituanien chargée d'attirer des investissements étrangers ; avant d'entrer au Parlement lituanien en 2016 où il a pris la tête de la commission des finances. Il parle l'anglais, le russe et le polonais.

Ce jeune loup à la carrière politique fulgurante (il n'avait que 26 ans quand il a été nommé au ministère de l'économie et de l'innovation, devenant ainsi le plus jeune ministre de l'histoire de son pays, mais également le premier né après l'indépendance de la Lituanie, obtenue en 1990) est connu pour avoir une casquette « Make America Great Again » sur son bureau. Il est à 28 ans le plus jeune Commissaire de l'histoire de l'institution européenne.

Il est nommé Commissaire à l'Environnement, aux océans et à la pêche, chargé de la protection de l'environnement et des industries liées à la mer.

Il doit établir une nouvelle stratégie pour la biodiversité et obtenir un accord ambitieux à la conférence des parties (COP26) de 2020. Il travaillera à la mise en place d'une stratégie zéro pollution et zéro plastique dans les océans, ainsi qu'un plan d'action pour l'économie circulaire. Il a la charge de réformer la politique commune de la pêche, de lutter contre la pêche illégale et de mener la gouvernance des océans à la conférence des Nations Unies pour les océans de Lisbonne en 2020.

Il collaborera avec le commissaire au Commerce et est placé sous la direction du vice-président exécutif Frans Timmermans, pour le Green Deal européen. Il est assisté par la Direction générale pour l'Environnement et celle pour les Affaires maritimes et la Pêche.

Retrouvez la lettre de cadrage envoyée par la Présidente de la Commission détaillant les missions du Commissaire à l'environnement sur https://ec.europa.eu/commission/commissioners/2019-2024/sinkevicius_en

Le pacte vert européen



Annoncé sur tous les tons avant sa publication comme le document qui va révolutionner la politique européenne pour les années à venir, ce texte politique a été officiellement présenté le 11 décembre par la Présidente de la Commission Ursula von der Leyen et son Vice-président Frans Timmermans (en charge de sa mise en œuvre).

Ne lésinant sur aucun superlatif, elle a déclaré « *C'est un moment européen comparable à celui de l'homme qui marche sur la Lune* » (rien que ça) peu avant sa présentation aux eurodéputés.

Pour le moment c'est un document de 24 pages (COM(2019)640 du 11 décembre 2019 « *The European Green Deal* » ou « *Le Pacte vert pour l'Europe* ») qui s'articule autour des éléments suivants (plus simple de rédiger 24 pages que de marcher sur la lune tout de même !) :

- **Renforcer l'ambition climatique de l'UE pour 2030 et 2050** : proposition d'une « Loi Climat » en mars 2020 inscrivant la neutralité carbone dans la législation pour 2050, élévation à 50% de réduction des émissions de GES pour 2030, révision des systèmes ETS et LULUCF et de la Directive de 2003 sur la taxation de l'énergie, création d'un mécanisme d'ajustement aux frontières pour tenir compte des fuites de carbone (carbon leakage), adoption d'une nouvelle stratégie d'adaptation.
- **Un approvisionnement énergétique propre, abordable et sûr**
- **Mobiliser les acteurs de l'industrie en faveur d'une économie circulaire et propre** : une *EU industrial strategy* et un nouveau plan d'action pour l'économie circulaire (incluant l'approche produits et les achats publics verts) annoncés pour mars 2020 (avec en ligne de mire les secteurs textile, construction, électronique et plastiques), soutien au projet « European Battery Alliance » ou à d'autres méga-projets européens qualifiés de « Important Projects of Common European Interest ». Priorités en matière de recherche-développement : l'intelligence artificielle et la 5G, l'hydrogène propre, *fuel cells and other alternative fuels*, le stockage de l'énergie, du carbone avec le soutien du nouveau *EU Emissions Trading System Innovation Funds* (nouveau nom de l'innovation Fonds – ex NER300) – voir notre lettre n°83.
- **Construction et rénovation économes en énergie et en ressources** : une « vague de rénovation » est annoncée avec des financements innovants (sans plus de précision) en provenance d'InvestEU.
- **Accélérer la transition vers une mobilité durable et intelligente** : une stratégie pour une mobilité soutenable et intelligente en 2020, une nouvelle directive pour le transport combiné avec une priorité pour le rail et le fluvial, révision du system ETS pour le transport maritime et l'aviation, déploiement des équipements pour les carburants alternatifs, révision de la directive sur les émissions des voitures en juin 2021.
- **«De la ferme à la table»: concevoir un système alimentaire juste, sain et respectueux de l'environnement** : « *Farm to Fork* » stratégie à l'été 2020 (avec des objectifs très généraux), au moins 40% du budget de la PAC dédié aux actions climatiques. Notons que le texte est « prudent » en matière d'engagements agricoles « *the strategic plans will need to*

reflect an increased level of ambition to reduce significantly the use and risk of chemical pesticides as well as the use of fertilisers ».

- **Préserver et rétablir les écosystèmes et la biodiversité** : Stratégie Biodiversité en mars 2020 et actions spécifiques (?) en 2021, Plan pour la restauration de la nature, nature en ville, océans et aires marines protégées, Nouvelle stratégie pour les forêts européennes (sans date).
- **Une ambition «zéro pollution» pour un environnement exempt de substances toxiques** : un plan d'action « zéro pollution pour l'air, l'eau et les sols » en 2021, une « *chemicals strategy for sustainability* ».
- **Promouvoir la finance et l'investissement verts et assurer une transition juste** (le document chiffre à 260 Md€ le besoin annuel d'investissement supplémentaires pour atteindre ses objectifs) : un plan d'investissement pour une Europe soutenable (sans date), 25% du budget annuel (et 30% d'InvestEU) contribuera à l'atteinte des objectifs climatiques (on se demandera ainsi à quoi vont servir les 75 ou 70% du budget restant ?), création d'un « *Just Transition Mechanism* » et d'un « *Just Transition Fund* » pour les régions ou secteurs les plus affectés par la transition (peut-être aussi pour satisfaire les pays les plus réticents ?), développement des « *green bonds* ».
- **Verdir les budgets nationaux et envoyer les bons signaux de prix** : adoption de la proposition sur les nouveaux taux de TVA, révision en 2021 des guidelines des aides d'Etat pour l'environnement et l'énergie.
- **Mobiliser la recherche et favoriser l'innovation** : 35% du budget du programme Horizon Europe dédié au climat, 4 « Green Deal Missions » pour l'adaptation au changement climatique, les océans, les villes, les sols, priorités de l'EIT sur l'énergie soutenable, les transports urbains, la nourriture du futur et le changement climatique, implication des communautés territoriales « *to combine societal pull and technology push* » (sans plus de précision).
- **Activer l'éducation et la formation** : un nouvel instrument financier (?) pour mobiliser 3 Md€ en 2020 pour les infrastructures scolaires.
- **Un serment vert: «ne pas nuire»** (un serment ... mais aussi un juron) : et un « *European Climate Pact* » (en mars 2020) pour communiquer, sensibiliser et mobiliser. La Commission s'engage à être elle-même neutre en carbone en 2030 et à réviser la Convention d'Aarhus pour améliorer l'accès aux décisions ayant un impact environnemental



Le lien avec les objectifs de développement durable des Nations unies est clairement mentionné de même que l'impact des négociations commerciales internationales.

Au final, un ambitieux programme (avec des objectifs chiffrés et datés et d'autres pas – tableau de synthèse des propositions disponible dans le document annexe), plus précis sur les aspects climat que sur les problématiques proprement environnementales (ressources, déchets, biodiversité), qui devrait toucher tous les aspects de la politique européenne. Mais un programme qui peine toujours à satisfaire les députés écologistes, qui doit encore convaincre les Etats membres les plus réticents (La Pologne, la Hongrie et la République tchèque en premier lieu) et qui devra trouver un budget à la hauteur de ses ambitions et de ses objectifs (et ça ce n'est pas gagné ! Voir notre article sur la programmation budgétaire 2021-2027). On attendra le mois de mars 2020 pour avoir des contenus plus détaillés sur les premières stratégies et actions de mises en œuvre de ce Green Deal.

Plus d'infos sur https://ec.europa.eu/info/strategy/priorities-2019-2024/european-green-deal_fr

En compléments du « *Green Deal* » lire aussi la Communication (2019)650 du 17 décembre « *Stratégie annuelle 2020 pour une croissance durable* » - voir nos commentaires en page 10.



Malgré les nombreuses tentatives de Monsieur Juncker pour faire valider le cadre budgétaire de la période 2021-2027, avant le départ de « sa Commission », le sujet reste à l'ordre du jour des différentes rencontres des chefs d'Etat.

Ainsi le Conseil européen du 12 décembre devait prendre position entre la proposition de la Finlande (qui préside le Conseil européen) à 1,07% du RNB (revenu national brut) – avec des coupes budgétaires sur la défense, le numérique et l'environnement - celle de la Commission à 1,12% et celle du Parlement à 1,3%.

Faute d'un accord lors de cette réunion du Conseil, la décision a été reportée au mois de juin sous présidence croate.

Ursula von der Leyen s'est déclarée «*inquiète des coupes drastiques qui figurent dans la proposition, par rapport à la proposition initiale de la Commission*». Et pour cause : l'écart est de «*47 Mds d'euros*».

Parallèlement le budget pour l'année 2020 a été adopté. Le budget de l'UE pour 2020 s'établit à 168,69 Mds € en engagements. En voici certains aspects essentiels :

- 21% du budget global sera consacré à des mesures de lutte contre le changement climatique. Ainsi, les crédits alloués au programme LIFE pour l'environnement et l'action pour le climat s'élèveront à 589,6 M€ (+5,6% par rapport à 2019). Le programme Horizon 2020 bénéficiera d'une dotation de 13,46 Mds€ (+8,8% par rapport à 2019). Le volet « Énergie » du mécanisme pour l'interconnexion en Europe recevra 1,28 Mds€ (+35% par rapport à 2019) et le volet « Transports » se verra allouer une enveloppe de 2,58 Mds€.
- Près de la moitié des fonds - soit 83,93 Mds€ en engagements (+4,1% par rapport à 2019) - serviront à renforcer la compétitivité de l'économie. Sur ce montant, 58,65 Mds€ (+2,5% par rapport à 2019) concerneront les Fonds structurels et d'investissement européens (Fonds ESI).
- Galileo, le système mondial de navigation par satellite de l'Union européenne, bénéficiera d'un soutien de 1,2 Md€ (+74,7% par rapport à 2019).
- Les jeunes bénéficieront d'un montant de 2,89 Mds€ consacré à l'éducation au moyen d'Erasmus+ (+3,6% par rapport à 2019). Le corps européen de solidarité, doté d'un montant de 166 M€ (+15,9% par rapport à 2019), ouvrira des possibilités de volontariat ou de travail pour des projets au niveau national ou au-delà des frontières.
- Les agriculteurs européens bénéficieront de 58 Mds€.
- La sécurité et la gestion des migrations bénéficieront de 2,36 Mds€ du Fonds « Asile, migration et intégration » et du Fonds pour la sécurité intérieure.

■ Fonds structurels européens : bilan de la période en cours et perspectives 2021-2027 lors de la réunion de l'INCOPAP.

Le 10 décembre dernier, s'est tenue une réunion de l'instance de coordination et de partenariat qui accompagne la mise en œuvre des Fonds structurels européens en France. ENVIROPEA est membre de cette instance coordonnée par le CGET.

Que retenir de cette réunion :

- Au 30 septembre 2019, 18,9 Md€ (sur les 27,5 Md€ attribués à la France pour la période 2014-2020) de ces fonds ont été engagés (82% du FEDER, 87% du FSE mais seulement 68% du FEADER et 41% du FEAMP) mais avec une forte disparité entre régions et les niveaux des paiements sont encore faibles.

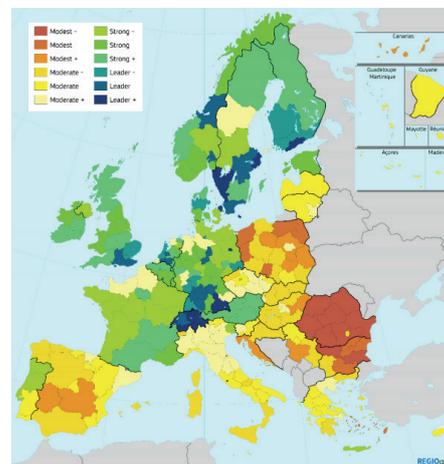


- Certains programmes opérationnels sont aujourd’hui en cours de modification afin de s’adapter au mieux à la fin de la programmation en cours.
- Le cadre financier 2021-2027 est toujours l’objet de négociations entre les 27/28 États membres. La sortie du Royaume-Uni, l’un des plus importants contributeurs nets, complique fortement ces négociations. Les négociations devraient s’étirer sur toute l’année 2020. C’est la présidence allemande qui devrait clôturer les débats fin 2020.
- Pour le FEDER et le FSE+ notamment, il y a une volonté de moderniser l’investissement et de gagner en souplesse et en simplicité. La souplesse passera par un examen à mi-parcours des programmes et une adaptation aux circonstances. Pour gagner en simplicité, on vise également une programmation plus rapide, avec une réduction des coûts administratifs et un principe d’audit unique et de proportionnalité pour les programmes à « faible risque ».
- Concernant l’architecture de la nouvelle politique de cohésion, la principale nouveauté est l’élaboration d’un règlement visant à doter 7 fonds de l’UE d’un corpus réglementaire commun : FEDER et Fonds de cohésion, FSE+, FEAMP, FAMI (asile, migration), FSI (sécurité intérieure) et IGVF (gestion des frontières et des visas). Ces règles de gestion communes visent à faciliter le travail des gestionnaires de fonds.
- Le cadre stratégique va être modifié, avec moins de priorités stratégiques que pour Europe 2020 mais avec plus de concentration. Cependant, globalement, les grandes thématiques resteront identiques. On aura de nouveau beaucoup de financement pour l’innovation, le développement des réseaux (TIC, mobilités) et la transition énergétique. Les cinq grands objectifs évoqués dans la lettre n°80 sont donc toujours d’actualité
- Les coopérations transnationales seront renforcées avec les programmes de Coopération Territoriale Européenne (CTE/INTERREG). L’une des principales nouveautés pour la CTE devrait être l’introduction d’un volet spécifique pour la coopération entre Régions Ultra Périphériques (RUP).

De manière plus générale, la Commission a énoncé un certain nombre de facteurs favorisant une mise en œuvre efficace des fonds européens pour la période 2021-2027 : réduction du nombre de programmes, mesures de prévention des fraudes, coordination avec les collectivités locales, les partenaires sociaux et les organisations de la société civile, innovation sociale, complémentarité entre les priorités d’investissement nationales et européennes, etc. Des facteurs qui peinent à s’illustrer dans les dernières annonces faites sur la future programmation 2021-2027.

■ Défis français et recommandations de la Commission

En février 2019, la Commission a procédé à un bilan approfondi de 13 États membres dont la France. Elle a pointé du doigt les disparités territoriales, les inégalités d’accès au marché du travail pour les groupes les plus vulnérables et des connectivités digitales et physiques à améliorer dans les RUP. Elle a revanche salué les bonnes performances françaises en matière d’innovation même si elle rappelle que la France ne fait pas partie des leaders en Europe (voir carte ci-contre). Elle a souligné les objectifs ambitieux en matière de politique climatique affichés par la France, (objectifs aujourd’hui encore loin d’être atteints). Elle recommande notamment à la France de mieux utiliser les fonds européens (en particulier le FSE) afin de répondre à ces « défis français ».



Actualité des financements européens et nationaux



■ LIFE4BEST

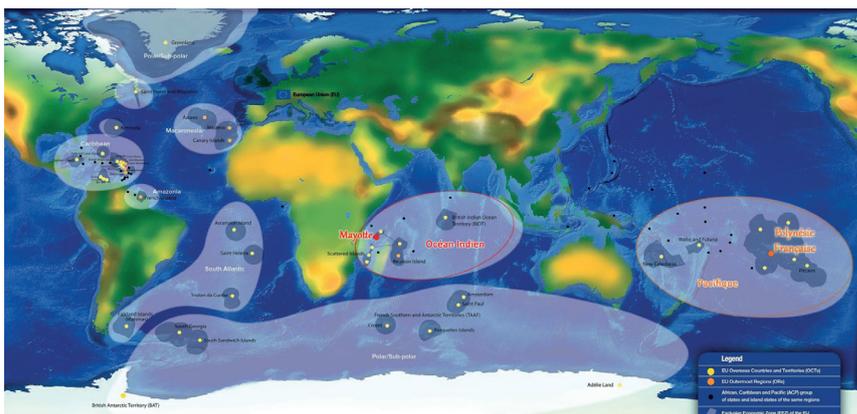
La biodiversité de l’Outre-mer européen est exceptionnellement riche et diversifiée. En France, quatre espèces endémiques sur cinq recensées se trouvent dans les territoires d’Outre-mer. La préservation de cette richesse représente donc un enjeu fort pour les États européens dans l’atteinte de leurs objectifs en matière de protection environnementale.

Suite à la conférence : « *L'Union européenne et ses territoires d'Outre-mer : Une stratégie pour agir face au changement climatique ainsi qu'au déclin de la biodiversité* » qui s'est tenue en juillet 2008 sur l'Île de la Réunion, l'Union européenne a lancé l'initiative BEST (Régime volontaire pour la biodiversité et les services écosystémiques dans les régions ultrapériphériques et les pays et territoires d'outre-mer européens) avec deux premiers appels à propositions en 2011 et 2012.

BEST a depuis évolué et s'intitule désormais LIFE4BEST. Il est financé conjointement par le programme LIFE de la Commission européenne (qu'il intégrera dans sa nouvelle mouture pour la programmation 2021-2027), l'Agence Française pour la Bioversité (AFB) et l'Agence Française de Développement (AFD).

L'objectif global de LIFE4BEST est de fournir un soutien aux actions en faveur de la biodiversité dans les régions ultrapériphériques de l'UE par des subventions pour des actions de terrain de petite échelle. Les trois objectifs spécifiques de l'appel à projets 2019 étaient les suivants :

- Faciliter l'accès aux fonds européens des acteurs des neuf régions ultra-périphériques ;
- Renforcer les capacités de ces acteurs pour accéder et gérer efficacement des fonds européens ;
- Accroître la visibilité des régions ultra-périphériques comme contributeurs clés pour la réalisation des stratégies et objectifs biodiversité européens et globaux.



Cet appel à propositions, doté d'une enveloppe de 1 300 000€, prévoyait des « petites subventions rapides » limitées à 50 000€. Ces petites subventions sont financées à 100% par LIFE4BEST : il n'y a pas de cofinancement requis. L'appel 2019 de LIFE4BEST s'est clôturé le 16 décembre dernier.

Retour sur les derniers projets financés

Les derniers appels à propositions dont les projets ont été financés datent de 2017. Il y eu un appel BEST 2.0 ouvert aux soumissions de toutes les régions, qui a reçu 44 propositions éligibles, dont 17 ont été sélectionnées pour une petite subvention (jusqu'à 100 000 €). Les projets subventionnés ont répondu à une série de problématiques englobant les espèces exotiques envahissantes, la gestion des écosystèmes marins, l'utilisation durable des ressources en eau, la restauration des récifs coralliens et des écosystèmes terrestres et plus généralement la conservation de la faune et de la flore en voie d'extinction.

Dans le cadre du projet BEST RUP, coordonné par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), un appel à propositions spécifique à la France a été lancé en septembre 2017 pour de « petites subventions rapides » en faveur d'actions de conservation de la biodiversité et de développement durable dans les six RUP françaises.

53 notes de concept et 25 propositions complètes ont été soumises lors de cet appel structuré en deux étapes. Parmi ces propositions, la Commission a choisi 12 nouveaux projets pour un montant total de 459 065€. Les objectifs de ces projets sont de protéger la faune et la flore des régions ultrapériphériques françaises, d'améliorer la connaissance du patrimoine naturel, et d'encourager l'éducation à l'environnement et le développement des savoirs médicinaux.

Focus sur 4 projets BEST exemplaires

- **Guyane française (France)**

Dans le cadre de l'appel à proposition BEST RUP 2017, un projet porté par l'association KWATA a été financé à hauteur de 22 730€. Ce projet d'une durée d'un an vise à améliorer la base de connaissances sur l'écologie alimentaire des mammifères marins et des tortues marines en Guyane française.



- **Sainte-Hélène (Royaume-Uni)**

De janvier 2018 à janvier 2019, le St Helena National Trust a porté un projet visant à préserver des espèces de plantes endémiques à l'île de Ste-Hélène. Financé à hauteur de 90 789€ dans le cadre de l'appel à proposition BEST 2.0 SG 2017, ce projet élargira le travail des trois principales pépinières de l'île axées sur la conservation d'espèces endémiques.

- **Bonaire (Pays-Bas)**

À Bonaire, dans les petites Antilles, l'Initiative BEST a permis en 2017 le financement d'un projet de pépinière et de restauration du corail à hauteur de 49 672€. Ce projet vise à restaurer les populations de corail Elkhorn dans une zone de récifs à faible biodiversité au sein du parc marin national de Bonaire et augmenter l'abondance des espèces et de la diversité génotypique.



- **Terres australes et antarctiques françaises (France)**

L'appel à propositions BEST 2.0 SG 2017 a également permis de financer le projet SEECTOR à hauteur de 74 370€. Ce projet, porté par le Centre National de la Recherche Scientifique et le Muséum National d'Histoire Naturelle, vise à améliorer la connaissance et l'état de conservation des écosystèmes pélagiques (de pleine mer) dans l'océan Austral en évaluant l'impact des changements climatiques prévus sur la biodiversité marine et en identifiant les zones prioritaires à protéger.

Projets européens



■ Résultats LIFE 2018

La Commission a diffusé les résultats de l'appel LIFE 2018 (détail des projets à retrouver sur la base de données des projets LIFE à l'adresse <http://ec.europa.eu/environment/life/project/Projects/index.cfm>)

Pour la France, les résultats sont plutôt satisfaisants en nombre de projets acceptés (pour le sous programme climat le volet ressources et les projets intégrés) et en budget (pour le volet nature).

- 6 projets ont été acceptés (soit 75% des projets déposés) dans le sous-programme Climat : 2 dans la partie adaptation (CCA), 3 dans la partie mitigation (CCM) et un dans gouvernance et information (GIC) ;
- 5 projets ont été acceptés dans le volet Ressources (mais un a été abandonné) ;
- 2 projets intégrés (sur 4 demandes) ont été acceptés dans le sous-programme Climat ;
- 3 projets Nature (dont 1 en gouvernance) ont été acceptés ;

Ces 16 projets représentent un montant d'aide européenne de l'ordre de 58 M€ et un total d'investissement associé de plus de 75 M€.

■ Les projets retenus à l'appel LIFE 2018

| Bénéficiaire coordinateur | Nom du projet | Volet |
|-------------------------------------|-------------------|-----------------------|
| Grand Port Guadeloupe | Adapt'Island | Climat adaptation |
| Métropole de Toulouse | LIFE Green Heart | Climat adaptation |
| Société GRID SA | LIFE Grid | Climat mitigation |
| Société Schneider | LIFE SF6Free | Climat mitigation |
| Société CLS | LIFE ECOTRAVID | Climat mitigation |
| Université Catholique de Lille | LIFE MaPerEn | Gouvernance Climat |
| Ministère des armées | LIFE Valbonne | Nature |
| CEN Picardie | LIFE ANTHROPOFENS | Nature |
| Ministère des armées | NATUR Army | Gouvernance Nature |
| Naval Group | LIFE PIAQUO | Ressources |
| Handicap Travail Solidarité | Solid Food Waste | Ressources |
| Société ISOVER Saint Gobain | I-LOOP LIFE | Ressources |
| Société SAFRAN | MAC LEAN LIFE | Ressources |
| ADEME | Finance ClimAct | Projet intégré Climat |
| Agence Française de la Biodiversité | Projet ARTISAN | Projet intégré Climat |

■ Smart tourism

Après Helsinki et Lyon (en 2019), ce sont les villes de Gotheborg (Suède) et Malaga (Espagne) qui ont été désignées comme capitales européennes du « *Smart tourism* » pour 2020 et dans les catégories spéciales on retrouve :

- Accessibilité : Breda (Pays-bas)
- Soutenabilité : Gotheborg (Suède)
- Digitalisation : Liubiana (Slovénie)
- Patrimoine culturel et créativité : Karlsruhe (Allemagne)

Plus d'infos sur www.smarttourismcapital.eu

■ Appel n°5 du programme actions innovantes urbaines (UIA)

222 propositions ont été déposées en décembre 2019 au 5ème Appel à propositions du programme de soutien aux actions innovantes urbaines (détail dans nos lettres précédentes).

Ces propositions se répartissent entre les 4 domaines prioritaires de cet appel :

105 pour le patrimoine culturel, 54 pour l'économie circulaire, 46 pour la qualité de l'air et 17 seulement pour les changements démographiques. La France a présenté 12 propositions (dont 7 dans la priorité patrimoine culturel), l'Italie 56, l'Espagne 36 et la Grèce 20. Rendez-vous fin avril 2020 pour les premiers résultats de cet appel.

Plus d'infos sur : <https://www.uia-initiative.eu/fr/news/5th-call-proposals-222-applications-received>

Documents et ressources



- Etude de I4CE pour l'ADEME « *Une évaluation climatique à 360° du budget de l'Etat* » (octobre 2019)
- Brochure LIFE: *Ready, steady, green ! LIFE helps farming and forestry adapt to climate change*
- Rapport de l'Agence européenne pour l'environnement : « *L'environnement en Europe - Etat et perspectives 2020* » (décembre 2019). Ce rapport pointe l'insuffisance des actions mises en oeuvre au niveau européen pour atteindre les objectifs de 2020, notamment au niveau de la protection de la biodiversité et de la nature. La prochaine décennie sera selon ce rapport d'autant plus déterminante pour l'atteinte des cibles de 2030 et 2050.

**■ JO (JOUE séries L et C)**

JO C18 du 20 janvier 2020 : Rapport spécial n°1/2020 de la Cour des comptes européenne « Actions de l'UE dans le domaine de l'écoconception et de l'étiquetage énergétique : une contribution importante à l'efficacité énergétique malgré des retards considérables et un non-respect de la réglementation ». Le titre résume le contenu de l'évaluation de la CCE.

JO C420 du 13 décembre 2019 : Appel à propositions « **L'Europe pour les citoyens** » - subvention aux actions 2020. Cet appel couvre les volets 1 (projets relatifs au travail de mémoire européen) et 2 (jumelage de villes, réseaux de villes, projets de la société civile) avec un budget global de 17,9 M€. Dépôt des candidatures avant le 4 février 2020, le 3 mars (réseaux de villes) et le 1er septembre (projets de la société civile). Plus d'infos sur https://eacea.ec.europa.eu/europe-pour-les-citoyens_fr

JO C416 du 11 décembre 2019 : rapport spécial de la Cour des comptes européennes n°23/2019 « *Stabilisation des revenus des agriculteurs : une panoplie complète d'outils mais certains connaissent des problèmes de faible utilisation ou de surcompensation* ».

JO L317 du 9 décembre 2019 : Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

JO L315 du 5 décembre 2019 : différents règlements concernant l'indication de la consommation d'énergie (et les exigences d'écoconception) sur divers équipements tels que les lave-linge, lave-vaisselle, les sources lumineuses, appareil de réfrigération, etc.

JO L308 du 29 novembre 2019 : Décision portant **nomination de la Commission européenne**.

JO C395 du 22 novembre 2019 : Rapport spécial n°18/2019 de la Cour des comptes européenne intitulé « *Les émissions de gaz à effet de serre de l'UE sont dûment déclarées, mais une meilleure connaissance de la situation est nécessaire dans la perspective de futures réductions* ».

JO C392 du 19 novembre 2019 : Rapport spécial n°24/2019 de la Cour des comptes européenne « *Asile, relocalisation et retour de migrants : il est temps de renforcer la lutte contre les disparités entre les objectifs et les résultats* ».

JO C342 du 10 octobre 2019 : Rapport spécial n°16/2019 de la Cour des comptes européenne « *Les comptes économiques européens de l'environnement (CEEE) pourraient être encore plus utiles aux responsables politiques* ». Comme d'habitude avec la Cour des comptes européenne, la conclusion est dans le titre ! Et dans le principal commentaire : « *La Commission n'a pas réalisé d'inventaire complet des besoins de données pour les CEEE en vue de l'élaboration des politiques environnementales* ». Inquiétant avant la mise en œuvre du Green Deal !

JO L241 du 19 septembre 2019 : Plusieurs décisions relatives aux propositions d'initiative citoyenne suivantes : « *Lutter contre les causes profondes de la corruption en Europe en privant de financement les pays qui ne disposent pas d'un système judiciaire efficace* », « *Actions pour faire face à l'urgence climatique* », « *Sauvons les abeilles et les agriculteurs ! Vers une agriculture respectueuse des abeilles pour un environnement sain* », « *Assurer la conformité de la politique commerciale commune avec les traités de l'UE ainsi que le respect du droit international* ».

JO C314 du 18 septembre 2019 : Rapport spécial de la Cour des comptes européenne intitulé : « *Donnez votre avis* » : Les consultations publiques de la Commission européenne mobilisent les citoyens mais les activités de communication ne sont pas à la hauteur. Le sujet et la conclusion de la Cour sont dans le titre !

■ COM, SWD (staff working document) et JOIN (à retrouver sur <http://eur-lex.europa.eu/fr/prep/latest/index.htm>).

COM(2020)21 du 14 janvier 2020 : Communication de la Commission « *Plan d'investissement pour une Europe durable* », concernant le financement du « Green Deal ». Nous y reviendrons dans notre prochaine lettre d'Enviropea.

COM(2020)14 du 14 janvier 2020 : Communication de la Commission intitulée « *Une Europe sociale forte pour des transitions justes* ».

COM(2020)22 du 14 janvier 2020 : Proposition de Règlement du Parlement et du Conseil établissant le Fonds pour une transition juste. A noter l'annexe II qui détaille le « modèle de plan territorial de transition juste » ; le dossier que les Pays/Régions devront constituer pour bénéficier du Fonds pour une transition juste.

COM(2020)640 du 11 décembre 2019 : Communication de la Commission « *Le pacte vert (Green Deal) pour l'Europe* ». Voir notre article en pages 3 et 4

COM(2019)635 du 17 décembre 2019 : Rapport de la Commission sur **la mise en œuvre des programmes apicoles**. Au titre d'un Règlement européen datant de 1997, l'UE soutient le secteur apicole en donnant aux Etats membres la possibilité d'élaborer des programmes nationaux pour le secteur apicole ; ces programmes sont financés à 50% par l'UE et sont d'une durée de 3 ans. Il y a en Europe 17,5 millions de ruches et 650 000 apiculteurs qui produisent 280 000 tonnes de miel (avec des importations en provenance de Chine et d'Ukraine). La France se situe en 7ème position au niveau européen avec une production de 20 Mt derrière la Roumanie (31 Mt), l'Espagne, l'Allemagne, la Hongrie, l'Italie et la Pologne.

COM(2019)627 du 17 décembre 2019 : Rapport stratégique 2019 sur **la mise en œuvre des Fonds structurels et d'investissement européens**. C'est la priorité « compétitivité des PME » qui arrive largement en tête des budgets alloués en Europe (avec 96 Md€) devant la protection de l'environnement (87 Mds€) et la recherche-innovation (66 Mds€). A noter en queue de peloton les technologies de l'information (20 Mds€) mais aussi l'adaptation au changement climatique (42 Mds€). Ce rapport aborde différents points comme les programmes interreg, les démarches ITI et DLAL, l'impact de la simplification, la communication, etc. Il reste cependant un exercice trop souvent remarqué d'autosatisfaction sur l'intérêt des Fonds structurels européens !

COM(2019)650 et SWWD(2019)444 du 17 décembre 2019 : **Stratégie annuelle 2020 pour une croissance durable**. Basé sur le « Pacte vert » (déclarée « nouvelle stratégie de croissance » cette stratégie souhaite concilier 4 dimensions (environnement, productivité, stabilité et équité) autour de 4 axes : transition vers un continent respectueux de la nature et climatiquement neutre d'ici 2050, nouvelles technologies (en particulier dans le numérique dans les domaines de la cybersécurité, l'intelligence artificielle et la 5G), parachèvement de l'Union économique et monétaire, une transition équitable et inclusive (avec une « attention particulière aux régions, aux industries et aux travailleurs qui seront confrontés aux transitions les plus marquées »). Soulignons que la stratégie dresse un tableau assez sombre des perspectives économiques et sociales à moyen terme (vieillesse de la population, atonie de la croissance de la productivité, impact croissant de la dégradation de l'environnement

COM(2019)565 du 6 novembre 2019 : Rapport de la Commission sur la mise en œuvre de la recommandation du Conseil sur la promotion transversale de l'activité physique bienfaisante pour la santé.

COM(2019)559 – et SWD(2019)396 - du 31 octobre 2019 : Rapport de la Commission « *Préparer le terrain pour relever l'ambition à long terme – Rapport d'étape sur l'action climatique de l'UE 2019* ».

COM(2019)557 du 31 octobre 2019 : **Rapport sur le fonctionnement du marché européen du carbone**.

COM(2019)566 du 31 octobre 2019 : Rapport de la Commission sur **la mise en œuvre de la directive 2009/31 relative au stockage géologique du dioxyde de carbone**.

COM(2019)479 du 15 octobre 2019 : Rapport de la Commission sur **la mise au point, la validation et l'acceptation juridique de méthodes de substitution à l'expérimentation animale dans le domaine des produits cosmétiques (2018)**

COM(2019)468 du 14 octobre 2019 : Rapport d'évaluation intermédiaire du programme pour la compétitivité des entreprises et pour les petites et moyennes entreprises.

COM(2019)456 du 9 octobre 2019 : Communication de la Commission « *Le moment est venu de décider du cadre financier de l'Union pour la période 2021-2027 (contribution à la réunion du Conseil européen des 17 et 18 octobre 2019)* ». La Commission Juncker vivait ses derniers jours.

Suite de la **Communication COM(2018)814 du 4 décembre 2018** « *Vers la conclusion rapide d'un accord sur le budget à long terme pour les priorités de l'Europe* » avant le sommet de Sibiu du 9 mai 2019.

COM(2019)412 du 11 septembre 2019 : Communication sur le Sommet Action Climat 2019 organisé par le secrétaire général des Nations unies à New York.

■ Avis de marchés et d'attribution de marchés (JOUE série S)

JO S12 du 17 janvier 2020 : Avis d'attribution du marché de l'action préparatoire « *Zones rurales intelligentes au 21e siècle* » aux cabinets E40 group (H), Institut für Ländliche Strukturforchung (D), EGKT (D), Agricultural University of Athens et eConcept Web Solutions (IRL) pour un montant de près de 2,8 M€.

JO S10 du 15 janvier 2020 : Avis d'attribution du marché « *Mobilisation d'un réseau d'initiatives commerciales en vue d'un « New deal pour la nature et l'humanité » et un cadre global sur la biodiversité au-delà de 2020* » au World Business Council for Sustainable Development de Genève (seul candidat) pour un montant de 500 k€.

JO S251 du 31 décembre 2019 : Avis d'attribution du marché « *Prestation de services dans les domaines de l'évaluation, de l'analyse, du soutien aux évaluations d'impact et de la mise en œuvre de politiques relatives au changement climatique* » pour un montant de 15 M€ (4ans) aux bureaux Ricardo (UK), COWI (DK) ICF (B) et Ramboll MS (DK)

JO S249 du 27 décembre 2019 : Avis d'attribution du marché d'assistance avec le lancement du premier appel du Fonds d'Innovation (voir notre lettre d'Enviropea #83) au bureau danois COWI pour un montant de 712 k€.

JO S243 du 17 décembre 2019 : Avis d'attribution du marché « *Enquête de perception sur la coopération transfrontalière dans l'UE 2020* » au bureau Gallup de Vienne.

Il est intéressant de noter les questions (détaillées dans le cahier des charges) sur la perception de la coopération transfrontalière auprès des citoyens vivant dans des zones frontalières : quelle conscience des programmes de coopération ? ; raisons de passer la frontière et voyages d'une façon générale ; la frontière est elle une opportunité ou un obstacle ? ; quels sont les obstacles à la coopération transfrontalière entre les régions concernées ?

JO S238 du 10 décembre 2019 : Avis d'attribution du marché « *Revendications environnementales dans l'UE : Inventaire et évaluation de la fiabilité* » (fournir des informations sur l'état actuel de la situation concernant la présence d'allégations environnementales trompeuses dans l'UE tant sur les marchés de produits non alimentaires et des denrées alimentaires que sur les marchés de boissons au niveau des produits et des stratégies commerciales). Marché de près de 500 k€ attribué à Milieu Consulting de Bruxelles et IPSOS NV de Berchem (B).

JO S229 du 27 novembre 2019 : Avis d'information (EASME) concernant une étude sur la contribution de l'économie circulaire aux politiques climatiques de l'UE.

JO S231 du 29 novembre 2019 : Avis de marché pour un contrat-cadre d'études et/ou assistance technique dans le domaine de l'écoconception. Montant prévisionnel de 3,5 M€ pour une durée de 4 ans. Réponse avant le 31 janvier 2020.

JO S228 du 26 novembre 2019 : Avis d'attribution du marché « *nouveaux modèles de mobilité dans les villes européennes* » à un consortium de 7 organisations dont l'institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux (IFSTTAR) et un budget global de près de 2M€.

JO S226 du 22 novembre 2019 : Avis d'attribution du marché d'étude « **Espèces exotiques envahissantes : amélioration de la compréhension et de la communication** » à l'UKRI (United Kingdom Research and Innovation) – seul candidat - et un budget de 875 k€.

JO S221 du 15 novembre 2019 : Avis de marché concernant le marché de services en vue de soutenir l'exécution de la directive-cadre « *stratégie pour le milieu marin* ». Marché de 1,8 M€ (pour 3 années). Réponse avant le 13 janvier 2020.

JO S206 du 24 octobre 2019 : Avis d'attribution du marché « *Etude sur les espèces exotiques envahissantes – Elaboration d'évaluations des risques pour lutter contre les espèces prioritaires et améliorer la prévention* » attribué au Umweltbundesamt de Vienne.

JO S202 du 18 octobre 2019 : Avis d'attribution du marché « *Evaluer, identifier, partager et disséminer les meilleures pratiques pour la gestion humaine des espèces exotiques invasives* » à l'UICN (seul candidat) pour un montant de près de 500 k€.

JO S199 du 15 octobre 2019 : Avis de marché concernant le Développement d'un label européen pour les véhicules à très faibles émissions (ULEV). Budget estimé à 490 k€.

